



ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

INDICE DES SALAIRES 1985

LE CONSEIL DU PERSONNEL REUNI le 21 NOVEMBRE 1984 a adopté la RESOLUTION SUIVANTE adressée

au DIRECTEUR GENERAL

Cette année un organe tripartite (CCEC) a été mis en place dans le but de faire 'converger les positions et de permettre ainsi la présentation au Conseil d'un rapport énonçant des positions communes' (CERN/1512).

Lors de sa réunion du 29 octobre, le comité tripartite a élaboré un document CERN/1549 qui :

- confirme que du point de vue technique, l'indice 1985 a été calculé correctement ;
- recommande au Comité des Finances et au Conseil du CERN cette adaptation pour maintenir le lien entre les traitements du CERN et ceux des organismes de référence.

Le 11 décembre 1984, le Comité des Finances examinera la recommandation CCEC. A l'issue de cet examen, ou bien il la transmettra au Conseil du 13 décembre, ou il rédigera sa propre recommandation.

Avec CCEC, le Conseil a créé le moyen d'éviter les difficultés et les discussions qui se retrouvent chaque année sur l'ajustement des salaires. Il n'en demeure pas moins que la note DG/270/81 'Cessation concertée du travail' est toujours en vigueur, et il faut rappeler que 'le préavis est mis à profit par les parties intéressées pour négocier le règlement du conflit ...'.

**POUR 1985 L'AJUSTEMENT MOYEN
DES SALAIRES DE BASE
DOIT ETRE de 4,39%**

Dans ses commentaires concernant cette recommandation, le Conseil du Personnel aurait pu, avec raison, demander qu'au plein indice calculé de 4,39% soit ajouté le 1,8% qui n'a pas été accordé au personnel en 1982 et 1984. Néanmoins, le Conseil du Personnel considère qu'il serait plus approprié de rétablir la relation avec les organismes de référence, lors de la revue générale des salaires en 1985.

Le Conseil du Personnel veut démontrer son soutien au CCEC en acceptant telle quelle sa recommandation, pour autant que le Comité des Finances et le Conseil montrent de même leur confiance en ce Comité tripartite.

SALARY INDEX 1985

THE STAFF COUNCIL AT ITS MEETING ON 21 NOVEMBER 1984 approved the following RESOLUTION, addressed to the

DIRECTEUR GENERAL

This year a tripartite body (CCEC) has been set up with the following objective :

'... the members of the Committee shall strive to achieve a convergence of opinion so that the report submitted to Council sets out their joint views ...' (CERN/1512).

At its meeting on 29 October CCEC prepared a document, CERN/1549, which :

- confirms from a technical viewpoint that the index for 1985 has been calculated correctly ;
- recommends to the Finance Committee and the Council of CERN the application of the index in order to maintain the relationship between the CERN salary scale and those salaries retained as the basis for comparison.

On 11 December 1984 the Finance Committee will examine CCEC's recommendation. They will then either transmit it to Council on 13 December or formulate their own recommendation.

With CCEC, Council has created the means which should avoid the same difficulties and discussions which take place every year on the question of the salary adjustment. Nevertheless the note DG/270-81 'Concerted Work Stoppage' is still in force and it should be noted that ... 'the period of notice shall be utilized by the parties concerned to attempt to settle the dispute'.

**FOR 1985 THE AVERAGE ADJUSTMENT
OF BASIC SALARIES
MUST BE 4.39%**

Concerning CCEC's recommendation, the Staff Council could have, rightly, maintained that to the calculated index of 4.39%, should be added the 1.8% not granted to the personnel between 1982 and 1984. However, the Staff Council considers that it will be more appropriate to re-establish the relationship with the reference organizations in the general salary review in 1985.

The Staff Council would like to demonstrate its support for CCEC in accepting its recommendation as it stands, provided that the Finance Committee and Council also show their confidence in this tripartite committee.

Le Conseil du Personnel **RAPPELLE** au Directeur Général ses engagements :

- réaliser les programmes retenus
- maintenir le budget constant,

qui nécessitent l'application intégrale de l'indice de variation des coûts pour la période 1981 à 1986.

Le Conseil du Personnel **CONSTATE** :

- que 10 des 13 Etats Membres qui financent le CERN sont les mêmes que dans les autres organisations scientifiques européennes ;
- que dans toutes ces organisations l'ajustement annuel est appliqué quelle que soit la méthode de calcul en vigueur ,
- alors qu'au CERN de 1974 à 1984, l'indice n'a été appliqué intégralement qu'une seule fois (en 1981).

Cet état de fait discriminatoire ne peut plus être accepté par le personnel du CERN qui respecte ses engagements en maintenant la recherche européenne en physique des hautes énergies au plus haut niveau mondial.

Le Conseil du Personnel **DEMANDE** au Directeur Général :

- de respecter ses engagements et d'obtenir l'indexation intégrale des salaires pour 1985 ;
- d'obtenir du Conseil du CERN
 - qu'il assume ses responsabilités vis-à-vis du personnel en respectant les obligations qu'il s'est lui-même imposées en 1979 ;
- d'exposer la décision prise par le Conseil du CERN en présence de son Président devant le personnel réuni à cet effet le 13 décembre à partir de 14h.00 dans l'Amphithéâtre du Bâtiment Principal.

COMITE EXECUTIF
26.11.1984

The Staff Council **REMINDS** the Director-General of his commitments :

- to carry out the agreed scientific programme ;
- to maintain a constant budget ;

this implying that the full cost variation index be applied during the period 1981 - 1986.

The Staff Council **NOTES** :

- that ten of the thirteen Member States who support CERN also support the other European Scientific Organizations ;
- that in all these Organizations annual salary adjustments are applied whatever the method of calculation in force ;
- whilst at CERN from 1974 to 1984 the full application of our calculation method has been approved but once (in 1981).

This form of discrimination can no longer be accepted by CERN staff who respect their commitment to keep European High Energy Physics at the highest level in the world.

The Staff Council **DEMANDS** that the Director-General

- respects his commitments and obtains the full salary index for 1985 ;
- insists that the CERN Council respects the obligations they imposed on themselves in 1979 ;
- explains, to the staff at their meeting of 13 December at 2 p.m in the Main Auditorium, Council's decision on the Salary Index. The Staff Council also requests that the President of Council be invited to the meeting to comment on Finance Committee's and Council's deliberations.

EXECUTIVE COMMITTEE
26.11.1984

FETE DE NOEL DES ENFANTS

La séance récréative à l'occasion de NOEL aura lieu cette année le

SAMEDI 15 DECEMBRE 1984.

L'Association du Personnel en collaboration avec l'Administration a le plaisir d'y inviter les enfants du personnel du CERN nés durant les années 1977-1978-1979. Les parents des enfants concernés recevront prochainement une invitation à cet effet.

Nous demandons aux personnes désireuses d'aider au bon déroulement de cette manifestation de bien vouloir se faire connaître auprès du Secrétariat de l'Association du Personnel, tél. 2819 ou 2761.

CHILDREN'S CHRISTMAS PARTY

The Christmas party will take place this year on

SATURDAY 15 DECEMBER 1984.

The Staff Association with the cooperation of the Administration, are pleased to invite all children of CERN staff born in 1977-1978-1979.

The parents of the children concerned will shortly receive an invitation.

We would ask anyone interested in helping to make this affair a success to contact Staff Association Secretariat, tel. 2819 - 2761.

CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

AVIS DE REUNION

Le Crédit Social des Fonctionnaires organisera une réunion

le VENDREDI 14 DECEMBRE 1984, à 13h.00
- Salle de Conférence de l'Association du Personnel -
Bât. 564, sur le thème :

- *Le compte épargne résidence secondaire et travaux (prêt possible à 9.5% H. Ass.)*

JARDIN D'ENFANTS

Le Jardin d'Enfants de l'Association du Personnel est ouvert à tous les enfants de 2ans1/2 à 6 ans, du lundi au vendredi.

La Garderie est ouverte tous les mardis et vendredis après-midi de 14h.00 à 17h.30.

Renseignements : Tél. (83)28.19 ou (83)36.04 le matin.

CLUBS

WOMENS'S CLUB

WELCOME MEETING FOR WIVES OF NEWCOMERS - COFFEE MORNING

Each month, 2nd Tuesday, members of the CERN Women's Club welcome newly arrived wives to help with integration into the local community. The meetings take place in the Club Rooms, Restaurant No. 2 (Tortella) (first floor), from 9 a.m. to 11 a.m.

You are invited to attend the next Coffee Morning or, if you have not yet come to the Geneva region, please watch the Weekly Bulletin for dates of the meetings.

We sincerely hope you can come, and look forward to meeting you.

The next meeting for wives of newcomers and Coffee Morning will be held on

TUESDAY 11 DECEMBER 1984

SKI

Si vous êtes intéressés par des cours de *SKI de FOND* ou de randonnées nordiques ; par des cours de *SKI ALPIN* le samedi ou le dimanche, pour vos enfants, pour vous-même, venez vous renseigner à la Permanence du Club chaque jeudi de 16h.00 à 18h.00 (Mezzanine du Restaurant No.2).

Pour participer aux activités du Club, il faut être membre.

Pour vous inscrire, vous trouverez les bulletins d'inscription à la poste.

Soirée Film + Information

MARDI 4 DECEMBRE 1984, à 20h.30
Amphithéâtre du Bâtiment Principal

- Film sur le Ski de Fond
- Evolution du Ski

Ski de Fond

Réunion d'Information

JEUDI 6 DECEMBRE 1984, à 17h.45
Amphithéâtre SPS (Bât. 864) - 1er étage

- Programme de la Saison
- Equipement
- Film